



Délibération n°2025-22

Date de la convocation : 12 02 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Participation de la CCPOA au stage d'approfondissement du BAFA

Le mardi 18 février 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mimbaste, salle des associations, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Valérie BRETHOUS, Marie-Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Delphine DAUBIAN

Étaient excusés : Rachel DURQUETY, Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU,

Procurations : Gisèle MAMOSER à Francis LAHILLADE, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY,

Absents : Thierry CALOONE, Christel ROLLO, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU les projets de convention de partenariat avec les Francas ci-annexés,

Dans le cadre des actions du PGT Projet Global Territorial, la communauté de Communes du Pays d'Orthe propose un stage d'approfondissement au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) à l'attention des jeunes du territoire (à partir de 16 ans).

La formation est animée par les Francas des Landes et le stage est organisé à l'accueil de loisirs de Pouillon. Prévu du 21 au 26 avril 2025, il accueillera, au maximum, 20 stagiaires du territoire. Le montant de la formation proposé par les Francas des Landes est de 407 euros par stagiaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'allouer une aide de 75 € (soixante-quinze euros) pour la formation de perfectionnement à chaque stagiaire du territoire.

Pour bénéficier de cette aide, les jeunes intégreront un parcours d'accompagnement proposé par le service enfance jeunesse afin de faciliter la réalisation de leur formation en globalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec les Francas,
- **APPROUVE** le versement d'une aide aux stagiaires d'un montant de 75 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents liés à la présente délibération.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc LESCOUTE

